



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024 A 18 H

A l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS -----/

Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à Claude MERINDOL, Denis CENTARO pouvoir à René CECCHINEL, David GIACCONE pouvoir à Jean-Marc RAGOT, Audrey GIROULET pouvoir à Nadine CARLUS, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL -----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Septembre 2024 sous réserve de la prise en compte de la correction sollicitée par Nathalie Maurel.
- **Le Conseil Municipal,** est informé des événements culturels et festifs à venir par la responsable du service : Séverine COMMAUX.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 16 voix pour, 5 voix contre Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 4 abstentions : Jean-Luc TURZO pouvoir à Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Claude MERINDOL et Denis CENTARO pouvoir à René CECCHINEL,** adopte la décision modificative n°2 du budget principal, telle qu'elle lui est présentée. Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des sommes non réglées par des particuliers ainsi qu'une entreprise, conformément à la demande de la Trésorière du SGC d'Aubagne, à savoir 813 € de créances éteintes et 1 265.35 € de créances irrécouvrables. Décide de régulariser les écritures comptables de la Commune en prélevant le montant nécessaire à ces opérations sur les imputations suivantes : Chapitre 65 – article 6541 Créances admises en non-valeur, pour les créances irrécouvrables et pour un total de 1 265.35 €, et article 6542 : créances éteintes, pour un montant de 813 €. Mandate le Maire pour signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces opérations.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 4 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Sandrine LEPRESLE,** décide d'ouvrir les crédits suivants afin d'assurer la continuité du service public et de faire face aux travaux qui seront engagés en début d'exercice : Non affectés : Chapitre 20 : 50 000 € Chapitre 204 : 20 000 € Chapitre 21 : 320 000 € ; Affectés à des opérations : 0986 - Travaux de voirie – Chapitres 20 et 21 : 70 000 € ; 1001 – Création pôle touristique et culturel PHO – Chapitres 20 et 21 : 4 000 € ; 1006 – Mise en accessibilité des locaux communaux – Chapitres 20 et 21 : 20 000 € ; 1007 - Aménagement pôle travaux urbanisme et sécurité – Chapitres 20, 21 et 23 : 10 000 € ; 1013 – Construction centre médical - Chapitre 23 : 50 000 € ; 1015 – Réhabilitation centre de loisirs – Chapitres 20 et 21 : 6 000 €, soit un montant global de 550 000 €. L'ouverture des crédits est inférieure au quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2024. Autorise Monsieur le Maire à utiliser les crédits proposés ci-dessus et précise qu'ils seront repris au Budget 2025. Précise en outre que les crédits liés aux travaux engagés mais qui n'auront pas été réalisés ou facturés d'ici la fin de l'exercice précédent, sont repris en restes à réaliser.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le dossier de demande d'aide à l'acquisition d'équipements pour la réserve communale de sécurité civile et pour le renforcement du dispositif de vidéoprotection et sollicite l'aide du Département au titre des équipements pour la sécurité publique. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 62 795.33 €, Aide du Conseil Départemental au taux de 60% : 37 677 €, Autofinancement de la Commune 25 118.33 €, TVA en sus à la charge de la Commune. Autorise le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces opérations, sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le dossier n°1 portant sur la réhabilitation de vestiaires au stade, des travaux d'électricité sur le clocher de l'Eglise et sur l'aménagement d'un ralentisseur Montée des Brigoulets et sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des Travaux de Proximité 2025. Approuve le plan de financement suivant : montant global de **82 619 € H.T.**, auquel il convient d'ajouter 10% pour frais divers et imprévus, soit un total de **90 880 € H.T.**, Subvention du Conseil Départemental (70% de 85 000€) 59 500 €, Reliquat à la charge de la commune 31 380 €, TVA en sus à la charge de la commune. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux, sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'abonder le budget du CCAS d'un acompte de 90 000 € sur la subvention d'équilibre 2025, afin d'assurer la continuité des actions prévues en matière de petite enfance. Cet acompte sera versé en début d'année 2025.
- **Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix pour et 1 abstention : Paul GATIAN**, adopte les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 23 septembre 2024, portant évaluation des charges transférées pour chaque commune concernée et chacune des compétences transférées ou restituées.
- **Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 20 voix pour et 5 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN**, approuve l'avenant n°7 à la convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Gréasque, portant sur la zone d'activités des Pradeaux.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide l'ouverture de la procédure de déclassement du Domaine Public communal des parcelles cadastrées section AB n°68, 69 et 70 en vue de la réalisation du projet de pôle médical. Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette procédure de déclassement, notamment la nomination d'un Commissaire Enquêteur et le suivi de l'enquête publique.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le plan de financement de l'opération façade suivant : coût des travaux, évalué à 29 303,58 € TTC, Subvention communale façade accordée (50% du montant TTC) : 14 651 €, Subvention départementale demandée (70% de la part communale accordée) : 10 255 €, Financement à la charge de la commune : 4 651 €, Autofinancement de l'administré concerné : 14 652,58 €. Décide d'attribuer une subvention à un administré domicilié aux cités d'un montant de 14 651 €, correspondant à 50% du montant des travaux subventionnables. Autorise le versement de la subvention après la réalisation des travaux prévus en 2025. Autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 70% de la subvention communale, pour un montant global de 10 255 €, au titre du dispositif d'aide à « l'embellissement des façades et des paysages de Provence » selon le plan de financement tel qu'énoncé précédemment. Autorise le financement par la ville du reliquat de 4 651 € et renonce à solliciter une subvention d'aide aux façades à la Métropole (ex CT2 – Pays d'Aix). Autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de la création d'un poste permanent de chef de service de Police Municipale à temps complet (100 %) et la création d'un poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (60 %). Valide ces évolutions qui seront prises en compte à partir du 1er novembre 2024. Autorise le Maire à prendre les actes individuels portant nomination sur ces postes.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise le Maire à recruter 8 vacataires pour la période du 2 janvier au 28 février 2025 pour les opérations de recensement de la population. Précise que les agents recenseurs seront rémunérés à raison de : 1.20 € brut par feuille de logement remplie, 1.50 € brut par bulletin individuel complété. La collectivité versera un forfait de 150 € brut pour les frais de transport. La collectivité versera un forfait de 150 € brut pour la tournée de reconnaissance. Les agents recenseurs seront rémunérés à hauteur de 75 € brut pour les 2 sessions de formation. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 2 janvier 2025. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2025.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'instaurer une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la Police Municipale et fixe les différentes modalités pour le versement de cette indemnité. Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis. Décide de prévoir et d'inscrire au Budget 2025 les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire**, prend acte du rapport annuel d'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'exercice 2023 et précise que ce dossier sera mis à disposition du public à la mairie annexe.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Françoise SCHMERBER**, prend acte du rapport annuel 2023 métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire**, prend acte du rapport annuel 2023 métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et au titre de la délégation générale de pouvoirs**, prend acte des conventions, décisions, marchés et contrats signés suivants :
 - Décision du Maire, en date du 9 octobre 2024, portant modification des tarifs de la régie des activités sportives, culturelles et de bien-être.
 - Contrat pour la dispense de cours de danse aux élèves du Centre Culturel du Château le 4 septembre 2024 avec Caroline ALONSO, professeur, pour un montant de 40 € par heure ;
 - Contrat de travaux pour la réhabilitation de deux logements rue AMALBERT avec PROJECT TP le 7 octobre 2024 pour un montant de 99 080,69 € H.T. ;
 - Contrat de service pour la pose et la dépose des illuminations de Noël avec l'entreprise SERPOLLET agence BROUQUIER le 10 octobre 2024 pour un montant de 13 009 € H.T. ;
 - Contrat de location triennale des illuminations de Noël avec l'entreprise LEBLANC ILLUMINATIONS le 24 octobre 2024 pour un montant annuel de 10 342,37 € H.T. ;
 - Contrat de gestion des déchets verts avec l'entreprise VEOLIA le 31 octobre 2024 pour un montant de 57 € H.T. la tonne ;
 - Convention d'honoraires signée avec la SELARL ABEILLE&ASSOCIES Avocats, dans le cadre de contentieux d'urbanisme avec les consorts DELOUCHE, pour un montant de 250 € HT/Heure.
 - Travaux pour la réhabilitation du Centre de Loisirs : Société Générale de métallerie BENISTI
 - Avenant pour la modification des prestations le 15 juillet 2024 pour un montant de moins-values de 8 595 € H.T.
 - Travaux pour la réhabilitation du Centre de Loisirs : Entreprise GENTILETTI SAS
 - Avenant pour une prestation supplémentaire le 15 juillet 2024 pour 540 € H.T.
 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'un Pôle médical et d'une Maison du Droit : Groupement SATORI Architectes/ 3A Architectes associés/ SECMO/ AD2i
 - Avenant pour modification de la répartition des honoraires par cotraitant suite au retrait du cotraitant 3A Architectes associés le 2 septembre 2024 sans incidence financière.
 - Travaux pour la désimperméabilisation et la renaturation de la cour de l'école élémentaire : Groupement Paysages Méditerranéens / Méditerranée Environnement
 - Avenant pour modification de la répartition des honoraires entre cotraitants le 29 octobre 2024 sans incidence financière.
 - Bon de commande pour la réhabilitation et la mise aux normes du réseau d'eaux usées de l'école maternelle à PLOMB-INOV le 1er octobre 2024 pour un montant de 3 084,15 € H.T. ;
 - Bon de commande pour des travaux de voirie – chemin des Plaines (Grande Carraire) à LAMBERTI le 2 octobre 2024 pour un montant de 4 600,00 € H.T. ;
 - Bon de commande pour des plantations sur divers sites COVILI FRANCO le 9 octobre 2024 pour un montant de 3 749,00 € H.T. ;
 - Bon de commande pour la réalisation de plans topographiques de voirie aux abords de l'opération du Restouble à REPTO+ le 10 octobre 2024 pour un montant de 4 200,00 € H.T. ;
 - Bon de commande pour l'étude de faisabilité – aménagement aux abords de l'opération Restouble au BET CERRETTI le 10 octobre 2024 pour un montant de 8 900,00 € H.T. ;
 - Bon de commande pour la réhabilitation de l'aire de jeux des Castors à KASO PROVENCE le 31 octobre 2024 pour un montant de 9 947,00 € H.T. ;
 - Bon de commande n°1 (Accord-Cadre voirie) pour l'aménagement de l'impasse des pins - phase 1 à EMTPG le 5 novembre 2024 pour un montant de 84 610,00 € H.T. ;
 - Bon de commande n°2 (Accord-Cadre voirie) pour l'aménagement de l'impasse des pins – enfouissement du réseau Telecom à EMTPG le 5 novembre 2024 pour un montant de 4 235,00 € H.T. ;

- Bon de commande n°3 (Accord-Cadre voirie) pour l'aménagement et la mise en sécurité du chemin des Gournauds à EMTPG le 5 novembre 2024 pour un montant de 57 943,50 € H.T. ;
- Bon de commande n°4 (Accord-Cadre voirie) pour l'aménagement pluvial de la rue de la Sorgo à EMTPG le 5 novembre 2024 pour un montant de 8 771,00 € H.T. ;
- Bon de commande pour les travaux de terrassement au Terràs (PHO) avec évacuation des végétaux à David PRUVOST le 5 novembre 2024 pour un montant de 4 080,00 € H.T. ;
- Bon de commande pour les cartes cadeaux KADEOS Noël 2024 pour le personnel et les enfants du personnel à EDENRED France le 18 novembre 2024 pour un montant de 3 917,40 € H.T.
- Les baux et conventions signés depuis le 1er janvier 2024 sont les suivants :

Date	Type de bail	Bâtiment/surface	Montant mensuel du loyer
1.1.24	Convention précaire	Mise à disposition du Chevalement du PHO Dimension Corde	1 300.00 € par session
11.4.24	Convention précaire	Clairière des Euves Installation de ruchettes élevage de reines Apiculteur	--
13.4.24	Convention précaire	Occupation domaine Public Café du Midi - 30 m²	60.00 €
1.5.24	Convention précaire	Occupation domaine Public le Chalet – 20 m²	40.00 €
1.6.24	Bail garage	Avenue du 8 mai 45	89.02 €
1.6.24	Bail logement	Type 4 - 3 avenue de la Libération – 96 m²	600.00 €
1.6.24	Convention précaire	Maison des Brigoulets – 258 m²	1 500.00 €
1.6.24	Bail logement	Type 4 Résidence Fiorina RDC – 91 m²	518.00 €
1.7.24	Bail logement	Type 4 Résidence Fiorina 1 ^{er} étage – 91 m²	540.00 €
1.7.24	Convention précaire	Jardin et Garage/atelier Rue du Docteur Gobin	47.45 €

Monsieur le Maire répond à des questions écrites des élus du groupe Gréasque en Valeurs.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h30.

Fait à Gréasque, le 4 décembre 2024



Le Maire,

Michel RUIZ